



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

Date de convocation :

06/04/2021

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Armande IGLESIAS, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Mélissa OBBIH, Jade SAVOYE, Yasine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Alain DOMENECH (pouvoir à Alain MARGALET), Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Denis OLIVE (pouvoir à Claude AYMERICH), Daniel RENOULEAU (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2021/30 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE GILETS PARE-BALLES**

Suite à la circulaire cadre n°INTA20066736C du 5 mars 2020 en date du 24 mars 2021 et des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), une demande de subvention pour l'acquisition de 3 (trois) gilets pare- balles a été établi.

Le programme s'élève à **1625.00€** HT pour les trois gilets. Une subvention de 250 € par gilet peut être attendue, soit 750 € pour le présent dossier.

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la dotation des trois gilets pare-balles pour un montant de 1625 € HT.

**VALIDE** la demande de subvention à l'Etat (FIPD) de 750 € et la prise en charge de l'autofinancement de 875 € HT.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 13 avril 2021

  
Le Maire,  
**William BURGHOFFER**

